

MARCHÉ DU PORC

NOTE DE LA SEMAINE

Chez nos voisins du sud, l'adoption de la réforme fiscale à la fin de décembre continue de faire couler beaucoup d'encre. **Au début de 2018, quelques entreprises d'abattage avaient dévoilé la teneur de plusieurs projets liés aux économies d'impôts qui seront réalisées grâce à cette réforme.** Or, les producteurs et les consommateurs de porc ne seraient pas en reste, s'il faut en croire Hurt.

Les effets de cette réforme se feraient sentir de deux façons : d'une part, par une hausse de la consommation de porc et

Premièrement, la réforme double presque la déduction d'impôt forfaitaire des particuliers et abaisse leur taux d'imposition pour la plupart des tranches de revenus. Le résultat net est que plusieurs ménages paieront moins d'impôt fédéral, ce qui signifie une augmentation de la taille du chèque de paie. Lorsque les ménages disposent d'un revenu supplémentaire, ils ont tendance à en dépenser une partie pour la viande. La consommation de bœuf en profitera davantage que la consommation de porc, mais c'est tout de même positif pour le secteur porcin.

Deuxièmement, en ce qui concerne les producteurs de porcs, la réforme fiscale devrait aussi leur donner un coup de pouce. Par exemple, d'ici le 31 décembre 2022, les sociétés pourront déduire en dépenses la totalité de leurs achats d'immobilisations, ce qui signifie que les producteurs de porcs pourront inclure comme dépense d'entreprise le coût d'achat des bâtiments et du matériel. Les investissements en capital, c'est-à-dire en biens de production, deviendront donc plus intéressants.

Bref, Hurt estime que la réforme fiscale américaine s'ajoute aux facteurs qui aideront à soutenir la demande en porc en 2018.

Rédaction : Caroline Lacroix, B. Sc. A. (agroéconomie)

Évolution de la valeur estimée de la carcasse sur le marché de gros du porc aux USA (moyenne hebdomadaire)

